

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 16 Janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le 16 janvier à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Jurançon, régulièrement convoqué par convocation adressée le 10 janvier 2023 et affichée le même jour, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Michel Bernos, Maire.

Présents : Mesdames, MANUEL, SABROU, DUCOLONER, DUFFAU, CASENAVE, COUSTET, BONELLI, DUPARCQ, SUBERVIE, BERNATAS, DUFAU-POUQUET, MACON, LABAN DE NAYS
Messieurs BERNOS, TISNE, MALO, LOUSTAU, HAMELIN, LEVEQUE, BARTHELME, BIDEGAIN, BOURG, LAPOUBLE, KIEWSKY, BARNEIX, DUCARRE, LERMUSIAUX,
Absents avec pouvoirs : M. DELALANDE pouvoir à A. DUFFAU
Absente excusée : K. EL HADRIOUI
Secrétaire : Camille BERNATAS

Ordre du Jour :

- 1. Information aux conseillers : projet cœur de ville**
- 2. Autorisation donnée au Maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022**
- 3. Subvention communale au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2023 : attribution d'un acompte**
- 4. Territoire d'Energie 64 -AS14 – RN 134 Avenue Rauski Jurançon – Entretien ouvrage public**
- 5. Mise à disposition partielle à titre individuel de personnel de la Commune de Jurançon auprès de la CDAPBP**
- 6. Actualisation du tableau des effectifs.**

Monsieur DUCARRE souligne que le PV de la séance du 19 décembre 2022 ne comporte pas la demande formulée par leur groupe pour l'obtention d'un tableau récapitulatif des frais de reconstruction du CLSH.

S. MALO : Je rappelle que le décompte définitif n'a toujours pas été établi.

L'inscription de cette demande sera ajoutée au procès-verbal du prochain Conseil Municipal. Le procès-verbal du 19 décembre 2022 est approuvé à l'unanimité des voix.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire demande l'observation d'une minute de silence à la mémoire du Préfet Marc CABANNE décédé et qui était Jurançonnais. C'était un grand serviteur de l'Etat. Un homme extrêmement ouvert. Il a toujours eu un regard bienveillant sur la Commune. Je voudrais également adresser mon soutien amical à l'Opposition suite à la perte de Monsieur Armand LAHON qui s'occupait de l'AMAP et qui était très engagé dans la vie municipale.

Une minute de silence est observée.

Information aux Conseillers : projet cœur de ville **Rapporteur : Arnaud BIDEGAIN**

Arnaud BIDEGAIN, désigné comme conseiller délégué à la coordination du projet « cœur de ville » lors de la séance du Conseil Municipal du 22 mars 2022, fait état devant l'assemblée délibérante, des principales décisions actées par le Comité de Pilotage chargé du suivi de ce dossier.

Il est notamment rappelé dans quel contexte (déclenchement de la guerre en Ukraine entraînant une inflation importante du prix des énergies) le phasage initial de ce projet a finalement été revu, pour prioriser la réalisation du volet « création d'un pôle administratif unique », source à terme, d'économies d'énergie pour la collectivité et d'amélioration de la qualité d'accueil des usagers dans les services municipaux.

Le périmètre et les objectifs du 1^{er} volet de ce projet, à savoir, la création d'un « pôle administratif unifié », rassemblant dans un seul bâtiment « continu », pour partie rénové, pour partie neuf, l'ensemble des services municipaux et le CCAS, afin de mettre en place un guichet unique,

Le périmètre et les objectifs du 2^{ème} volet de ce projet, à savoir, le réaménagement de l'ilot « Presbytère », qui permettra la construction d'une vingtaine de nouveaux logements et la réalisation d'une « coulée verte », espace public végétalisé qui reliera la place du Bernet avec la Place du Junqué.

Le projet de l'Evêché ne pourra commencer qu'après la construction du Pôle Sportif et Associatif, soit d'ici 1 an et demi. Nous nous laissons du temps pour réfléchir et travailler sur le Pôle Administratif Unifié. La guerre en Ukraine nous a impacté au niveau énergétique de manière importante, ce qui fait que ce qui était valable il y a deux ans ne l'est plus aujourd'hui. C'est notamment l'impact énorme du coût énergétique de nos bâtiments publics. Nous nous sommes dit qu'il était préférable de passer en premier ce Pôle Administratif Unifié et réfléchir au devenir de ces différents bâtiments qui sont tous satellisés pour mettre en place un guichet unique. Nous avons eu 10 réunions du COPIL. Les décisions ont été votées à l'unanimité et quand ce n'était pas le cas, nous sommes revenus sur ces décisions pour que tous les projets soient validés à l'unanimité. Pour ce qui est du Presbytère et de l'Evêché, nous avons opté pour 2 projets et nous avons fait une étude de faisabilité. Cette étude initiale faisait sortir 35 logements. Nous avons eu à ce moment des distorsions à l'intérieur du COPIL et nous avons alors revu la faisabilité avec une densité moindre de 20 %. Les 35 logements initiaux ont été réduits à 20/25 pour ne pas avoir une densité trop forte. C'était également l'occasion de faire évoluer l'écoquartier qui a été évoqué sur ce projet. Nous allons voter contre l'artificialisation des sols, nous allons réaliser une coulée verte pour faire la jonction entre la place du Bernet et la place du Junqué. Nous allons libérer la rue de Borja pour que cette coulée verte puisse permettre des déplacements doux entre l'école et la place du Junqué.

Nous avons également évoqué le portage de ce projet. Il y avait deux possibilités. Soit le portage était effectué par la Commune soit nous nous adjoignons les services de la SPL avec la SIAB et la SEPA. Nous allons faire en sorte que la Commune de Jurançon ne paie que 320.000 euros pour réaliser la totalité de ce projet au lieu des 830.000 qu'elle aurait dû payer si elle était partie seule sans appui. Ces trois sociétés ont été montées par la Communauté d'Agglomération de Pau et par le Département des Pyrénées-Atlantiques et certaines pour pouvoir porter du déficit foncier. Déficit foncier qu'elles porteront sur notre projet à hauteur de 20 ou 25.000 euros par logement. Cela nous aide pour réaliser ce projet.

La SPL permet également de faire en sorte que ce déficit foncier, sur la densité, soit absorbé par eux. Cela ne coûtera rien à la Commune. Le fait de passer de 35 logements à 23 logements n'impactera la Commune sur 20.000 euros. C'est-à-dire les zones libérées par les constructions qui devront être aménagées par la Commune.

L'étude de faisabilité est terminée. Les choix ont été validés par le COPIL à l'unanimité. Nous aurions 6 ou 7 pavillons et entre 20 et 22 logements.

Le long de la place du Junqué serait conservé en l'état mis à part la rue de Borja qui serait supprimée.

Sur ce projet d'aménagement de l'Evêché, nous avons 3 points qui devaient être levés :

- 1) L'école des filles : le secteur n'est pas une priorité pour l'Evêché. Il ne va pas l'aménager dans l'immédiat. Au vu du coût que cela représenterait pour la Commune (plus de 50.000 €), nous avons opté de ne pas le prendre en compte dans le périmètre.
- 2) Copropriété Agnasse : nous avons rencontré cette copropriété, qui n'est pas intéressée par nous vendre une partie de terrain nous permettant une liaison plus simple. Nous allons faire des acquisitions.
- 3) Concernant le pôle associatif et sportif : nous avons réfléchi sur 3 phases : la réalisation de bureaux à l'intérieur du Centre de Tri, la 2^{ème} phase permettrait de libérer la maison Moureu, la maison Prat et le CCAS. Leur vente permettrait de bénéficier de finances supplémentaires pour financer le service unifié. La 3^{ème} phase serait de réaliser les travaux d'une salle du Conseil Municipal en rez-de-chaussée à l'endroit situé entre l'hôtel de ville actuel et le centre de tri. Ainsi on pourrait aller de l'extrême bord de l'Hôtel de Ville jusqu'au Service Technique sans sortir, en étant à l'abri, en milieu chauffé. Ça permettrait de lutter contre la satellisation des services, et de redonner une vision claire aux administrés et aussi aux services.
Une fois la salle du Conseil réalisée, on travaillerait sur la salle actuelle, et d'en faire deux bureaux de chaque côté et une petite salle de réunion, sans oublier les services adéquat (sanitaires, salle de repos...).

C'est un projet qui engagerait la Commune sur plusieurs années. Ça commencerait au mieux l'année prochaine et ce, jusqu'en 2027. Ce COPIL ne travaille pas forcément que pour cette mandature, mais sur un temps un peu plus long pour mettre en place le guichet unique et améliorer les services à la population. On sait qu'actuellement il y a des coûts de fonctionnement importants au niveau du chauffage, au niveau des abonnements, en moyens humains qui pourraient être redistribués différemment car actuellement nous avons 3 accueils (CCAS, Services Techniques, accueil général). La mise en place de ce guichet unique permettrait non pas de faire des économies d'échelle, mais permettrait aux services d'être plus efficaces et d'être plus à l'écoute des Jurançonnais et d'offrir une meilleure qualité de services.

C'est ainsi que le COPIL a fonctionné pour que ce projet avance.

Monsieur le Maire : Je vous remercie pour le travail mené avec les services. C'est un travail d'une grande complexité. Nous allons rentrer dans l'exécution des phases validées par le COPIL.

Vincent DUCARRE : J'ai trouvé que l'organisation des COPIL était une séquence qui permettait d'apporter de la matière même si le format était un peu court pour pouvoir échanger. Sur le fond, ce changement entre presbytère et services nous permettra d'engager ces projets-là. Vous parliez de la notion d'écoquartier sur laquelle nous étions revenus, sur la question de la mixité sociale, la question environnementale, la question du partage des espaces et notamment la question qui faisait défaut, c'est la question du presbytère qui n'était pas intégré dans ce périmètre du projet. Le projet a évolué et a su être à l'écoute des attentes de chacun et de leur expression.

Arnaud BIDEGAIN : pour revenir rapidement sur le Presbytère, nous nous étions engagés au départ à en faire un tiers-lieu. La crise sanitaire nous a embarqué dans un changement des règles de travail où le télétravail a tout remis en cause par rapport à ces tiers-lieux. La définition même de ces tiers-lieux a été revue partout en France.

Y mettre un commerce par ces temps difficiles, et où on voit les commerces de centre-ville rencontrer des difficultés, paraît difficile d'autant que c'est un endroit un peu à l'écart de la zone commerciale principale de la Ville. Nous avons rencontré récemment Monsieur FREIDA de la SEPA, et il en est ressorti que nous allons étudier ce que nous pourrions faire à l'intérieur de ce bâtiment si on veut y faire une offre de logement en accession sociale, qui conforterait l'offre qui permettrait d'avoir une offre plus large sur de l'accession en gardant cet objectif sachant qu'il y aurait 3 ou 4 logements. Je ne crois pas que ça soit de la volonté de la Commune que de mettre encore des services administratifs. Nous repensons tout pour supprimer des bâtiments énergivores ce n'est pas pour en ajouter. Je pense qu'il est préférable d'enrichir l'offre de logements.

Monsieur le Maire : Je suis attentif en ces temps de préoccupations environnementales importantes et le fait qu'il y ait une vraie volonté de faire du déficit foncier dans la construction pour remettre de l'espace vert c'est une excellente décision même si on est sur une urbaine de cœur de ville, je pense que nous devons continuer à être vertueux à ce niveau.

Je trouve également très intéressante la notion de partage des espaces que vous avez évoquée. Utiliser ce cœur de ville pour le démontrer est une bonne chose. Entre 2008 et 2014 il fallait plus conduire un projet globalement (quartier du Bernet). Entre 2014 et 2020 il fallait 7 ans car la réglementation a totalement changé tant au niveau environnemental, qu'au niveau foncier et plus globalement de par l'évolution de toutes les normes. Désormais il faudra entre 7 et 9 ans pour conduire une finalité de projet. Les projets vont démarrer rapidement mais qui se termineront d'ici 2028/2029. C'est un jeu de dominos très particulier car il y a la fin de la situation de siège de l'Union Jurannoise qui est un facteur de détermination de changement de phasage. Nous sommes extrêmement dépendants du transfert de l'UJ.

Arnaud BIDEGAIN : je crois qu'il est très important d'être appuyés par les sociétés telles que la SPL, car sans leur appui la baisse de la densité aurait coûté 830.000 euros à la Commune. Avec leur collaboration nous passons à 300.000 euros. En ces temps difficiles, il me semble important d'en bénéficier.

Janine DUFAU-POUQUET : quelle sera l'incidence par rapport à l'EPFL qui porte l'acquisition du terrain ?

Arnaud BIDEGAIN : la SIAB va racheter les terrains à l'EPFL.

Au départ ces sociétés ont été montées par le Maire de la ville centre pour la réalisation de travaux, nous avons désormais l'opportunité de pouvoir nous-aussi en profiter. C'est une vraie chance pour la ville de Juranon.

Le Conseil Municipal prend acte.

Autorisation donnée au Maire d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2023

Rapporteur : Serge MALO

La loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 dite loi d'amélioration et de décentralisation prévoit, notamment dans son article 15, des dispositions permettant au Maire, après autorisation du Conseil Municipal, d'engager et de mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (hors crédits pour le remboursement de la dette).

L'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales indique qu'il y a lieu de préciser le montant et l'affectation des crédits quand cette autorisation est donnée.

Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser, jusqu'à l'adoption du budget, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement :

- dans la limite d'un montant de 491 574,19 € – quart des crédits ouverts pour les immobilisations et les travaux d'équipements au budget communal 2023,
- selon l'état détaillé ci-dessous.

Opération	Article	Libellé	Montant
121	21578	Acquisition de mobilier urbain avenue Gaston Cambot	31 363,74 €
121	2182	Acquisition d'un véhicule type fourgonnette	20 000,00 €
121	2182	Acquisition d'un véhicule type fourgon	35 000,00 €
121	2182	Acquisition de ridelles pour 2 camions-plateau	5 464,80 €
122	2135	Remplacement de volets roulants dans les groupes scolaires	11 354,00 €
129	2031	Cœur de ville : études centre de tri	25 000,00 €
143	2031	Audit informatique des groupes scolaires	3 000,00 €
159	21534	Politique énergétique : remise en état d'armoires d'éclairage public et pose d'horloges	96 000,00 €
159	2135	Politique énergétique : mise en place de robinets thermostatiques à la mairie	20 745,00 €
160	2313	Complément d'aménagements des abords extérieurs du centre de loisirs rénové	35 000,00 €
160	2184	Acquisition de mobilier pour le centre de loisirs rénové	60 000,00 €
160	2188	Acquisition d'un container de stockage pour le centre de loisirs rénové	6 000,00 €
Total des crédits globalisés			348 927,54 €

J. DUFAU-POUQUET : la ligne acquisition d'un véhicule fourgonnette, s'agit-il de remplacement ?

F. TISNE : il s'agit de véhicules qui ont fait leur temps. Les véhicules changés ont tous entre 15 et 18 ans, les contrôles techniques sont de plus en plus difficiles à passer et les réparations à faire sont également assez onéreuses. Je rappelle que vous allez très vite voir un véhicule tout électrique pour les tâches de centre-ville.

T. LERMUSIAUX : concernant le cout de changement des horloges (96.000 euros) ne pourrait-on pas économiser un peu ?

F. TISNE : Il s'agit là d'une estimation des coûts. A partir du 23/01/2023 vous allez participer au COPIL Energie. Le COPIL aura son mot à dire sur les armoires. On se posera alors la question de faire une intinction générale ou de la faire par quartier. Le changement de ces armoires est obligatoire. Nous devons les remettre aux normes, en conformité, mais je pense que le montant de 96.000 euros n'est qu'une estimation. Territoire d'Energie ira évidemment chercher les subventions possibles.

T. LERMUSIAUX : Compte tenu de l'avancement des travaux au Centre de Loisirs, peut-on envisager une ouverture aux vacances de Pâques ou cet été ?

I DUCOLONER : l'ouverture se fera cet été.

V. DUCARRE : Tout ce qui est afférent au CLSH correspond à ce que nous avons déjà voté et qui correspondait aux abords ?

F. TISNE : Les abords ne sont pas inscrits dans ce qui a été fixé sur le financement. Les abords n'ont pas été pris en compte par l'assurance. Ils seront à la charge de la Commune.

S. MALO : C'est un nouveau crédit qui est ouvert.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement jusqu'à l'adoption du budget :

- dans la limite d'un montant de 491 574,19 € – quart des crédits ouverts pour les immobilisations et les travaux d'équipements au budget communal 2023,
- selon l'état détaillé ci-dessus.

Subvention communale au Centre Communal d'Action Sociale au titre de l'exercice 2023: attribution d'un acompte

Rapporteur : Serge MALO

Le Conseil Municipal a décidé d'allouer en 2022 une subvention communale au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) à hauteur de 300 000 euros. La subvention annuelle allouée au CCAS est toujours mandatée après le vote du budget primitif communal, c'est-à-dire au plus tôt courant avril.

Or, la trésorerie du CCAS ne lui permettra pas d'assurer ses charges de paiement du 1er trimestre 2023.

Il est proposé à l'assemblée municipale :

- d'accorder par anticipation au CCAS, avant le vote du budget communal et des subventions annuelles 2023, un acompte de 80 000 euros sur la subvention communale globale qui sera allouée au CCAS lors du vote du prochain budget primitif communal 2023 et imputé en dépense au budget communal 2023 – article 657362.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix, accorde par anticipation au CCAS, avant le vote du budget communal et des subventions annuelles 2023, un acompte de 80 000 euros sur la subvention communale globale qui sera allouée au CCAS lors du vote du prochain budget primitif communal 2023 et imputé en dépense au budget communal 2023 – article 657362.

Territoire d'Energie 64 -AS14 – RN 134 Avenue Rauski Jurançon – Entretien ouvrage public
Rapporteur : Francis TISNE

La Commune a saisi Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques, afin de procéder à l'étude des travaux de : **AT17 - RN134 Avenue Rauski - Ouvrage Accidenté**

Monsieur le Président du Territoire d'Énergie Pyrénées-Atlantiques a informé la Commune du coût estimatif des travaux à réaliser, qui ont été confiés à l'Entreprise CEGELEC RESEAUX BEARN GEEP.

Ces travaux feront l'objet d'une inscription au Programme "Entretien Eclairage Public – Gros entretien - Sans subvention 2022". Il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver le montant de la dépense tel que suit et de voter le financement de ces travaux.

le montant des travaux et des dépenses à réaliser, se décomposant comme suit :

- montant des travaux T.T.C 2 684,54 €
- assistance à maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et imprévus 223,71 €
- frais de gestion du TE64 111,86 €

TOTAL 3 020,11 €

le plan de financement prévisionnel de l'opération se décomposant comme suit :

- F.C.T.V.A. (à récupérer par TE64) 477,07 €
- participation de la commune aux travaux à financer sur fonds libres 2 431,18 €
- participation de la commune aux frais de gestion à financer sur fonds libres 111,86 €

TOTAL 3 020,11 €

La participation définitive de la Commune sera déterminée après établissement du décompte définitif des travaux.

De plus, si la Commune finance sa participation aux travaux sur ses "Fonds libres", le TE64 pourra lui demander un ou plusieurs acomptes, en fonction des travaux exécutés.

T. LERMUSIAUX : La Commune peut-elle récupérer le FCTVA ?

F. TISNE : C'est un peu complexe. On considère que ce sont des travaux nouveaux réalisés dans le cadre des travaux déjà votés.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'approuver le montant de la dépense et le plan de financement des travaux,
- et d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents qui s'y réfèrent.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix approuve le montant de la dépense et le plan de financement des travaux, et autorise Monsieur le Maire à signer les documents qui s'y réfèrent.

Mise à disposition partielle à titre individuel de personnel de la Commune de Jurançon auprès de la CDAPBP

Rapporteur : Monsieur le Maire

La médiathèque de Jurançon a été transférée le 1^{er} janvier 2006 à la Communauté d'Agglomération Pau Béarn Pyrénées par délibération du Conseil Communautaire du 12 juillet 2005 qui définissait les modalités du partenariat entre les deux collectivités. Afin d'assurer le fonctionnement de cet établissement, la Commune de Jurançon met à disposition de la CDAPBP du personnel à titre individuel et partiel. Les conditions de mise à disposition ont fait l'objet de conventions successives.

Les modalités suivantes du projet de la nouvelle convention sont soumises au présent vote :

Nom - Prénom	Cadre d'emploi	Quote-part de mise à disposition	Dates d'effet
PERE Christine	Adjoint technique Principal de 2 ^{ème} classe	65%	Du 1 ^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025

La CDAPBP remboursera à la Commune de Jurançon, le coût de la mise à disposition du personnel susvisé au vu d'un état annuel calculé de la façon suivante :

- taux de la mise à disposition partielle arrêté par la convention multiplié par la somme des traitements, traitements accessoires, régime indemnitaire et l'ensemble des charges, hors heures supplémentaires, de l'agent susvisé, pour la période de mise à disposition.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver le projet de convention de mise à disposition partielle telle que décrite,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- **approuve le projet de convention de mise à disposition partielle telle que décrite,**
- **autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.**

Actualisation du tableau des effectifs

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément au Code Général de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 313-1 prévoyant que l'assemblée délibérante crée les emplois au sein des collectivités territoriale en fonction des besoins.

Il appartient donc au conseil municipal de déterminer les emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services.

Pour tenir compte des besoins de la collectivité, il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi d'adjoint d'animation à temps complet.

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2023.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix approuve la création d'un emploi d'adjoint d'animation à temps complet.

QUESTIONS DIVERSES

Pourquoi toutes les associations n'ont pas été conviées pour les vœux ?

F. TISNE : quelles sont les associations non conviées ?

J. DUFAU-POUQUET : les parents d'élèves, l'AMAP, et peut-être d'autres qui m'échappent.

M. LE MAIRE : je vais vérifier. Le but étant que toutes les associations soient associées.

Pichon : vente des appartements : le montant de la vente des appartements dont la signature devait avoir lieu le lendemain du dernier conseil municipal a-t-il été versé ?

M. MALO : l'acte a été signé le 20 décembre 2022 et comme l'atteste le notaire, les fonds ont été mis à disposition le jour même, versés et quittancés par la Commune. Nous avons émis le titre de recettes en début d'année et désormais cette somme fait l'objet d'une intégration dans la comptabilité.

Rapport de la SDEPA où en est-on ?

F. TISNE : je suis étonné de cette question à nouveau. Je vous renvoie au compte-rendu du conseil municipal mois de décembre 2022, qui stipule que le COPIL va être mis en place et lors de la première réunion du 23/01/2023, les informations et les documents seront alors diffusés. Je ne trouve pas opportun de distribuer ces documents avant le conseil municipal thématique sur la stratégie énergétique.

V. DUCARRE : nous avons compris lors des vœux de Mr le Maire, que vous avez réceptionné les choses, et nous nous n'en avons pas connaissance particulièrement sur le bilan énergétique des bâtiments communaux.

F. TISNE : je rappelle qu'à ce jour nous n'avons qu'un seul audit, celui de l'école Jean Moulin. Nous sommes partis sur 6.

SKATE-PARK : date prévisionnelle de réouverture

R. LOUSTAU : en l'état actuel, le skate-park est inutilisable. Nous avons reçu vendredi dernier, un projet.

(Le plan de masse est projeté à l'assemblée.)

La partie glisse est de 720 m² et permettre à 20/25 jeunes de pratiquer ensemble.

Il y aura un cheminement vers la nouvelle voie piétonne et cycliste qui desservira le pôle sportif et associatif, le boulodrome et jusqu'au rond-point CF Pommiès.

Tous les arbres resteront à leur place, c'est le projet qui s'inscrit autour de la nature. Ce module est bien fait. Il s'intègre bien dans le cadre du pôle sportif. Il sera dédié aux plus jeunes mais également aux plus expérimentés. L'endroit sera sécurisé et familial.

Grace à cet avant-projet nous allons pouvoir solliciter des subventions. Nous avons déposé la demande auprès du Département en septembre 2022, désormais nous allons présenter notre dossier auprès d'autres financeurs tels que l'agglomération, le Jeunesse et Sports, la Région.

Nous remercions toutes les personnes qui ont travaillé sur ce dossier, comme François TIZON, Mathieu PIERREFITE, les jeunes de la Commune, les services. Nous pouvons être fiers de cette proposition.

La réalisation va dépendre du budget qui sera construit en 2023. Avec Armelle DUFFAU c'est notre vœu le plus cher, nous espérons que 2023 verra la réalisation. Il pourrait être fait d'ici la fin de l'année. Il faut tenir compte de délais incompressibles puis qu'il faut compter 16 semaines de travaux. Au niveau des financements, l'Agence Nationale du Sport a mis une enveloppe supplémentaire pour les développements des skate-parks notamment. Le cadre scolaire rentre également autour de ce projet. J'ai bon espoir d'un financement à hauteur de 60 %.

V. DUCARRE : il n'y a pas de bowl ?

A. DUFFAU : c'est une volonté de notre part de ne pas en mettre un. Nous avons imaginé ce skate-park comme complémentaire de ceux déjà existants sur l'agglomération. A Pau il y a un Bowl qui est immense et qui est très difficile à pratiquer car très technique. Il n'était donc pas utile

d'en proposer un autre. De plus cela a un coût très important. Nous avons fait le choix de modules complémentaires à l'existant.

R. LOUSTAU : Le bowl prend énormément de place. Ce n'était pas adapté à notre espace.

T. LERMUSIAUX : Un des points bloquants restera l'accès à la rue de l'Artisanat.

R. LOUSTAU : nous travaillons avec l'agglomération sur ce point et notamment afin qu'il n'y ait plus qu'une seule voie. Nous avons également la volonté d'aménager des parkings.

AMAP : Quand le store demandé en 2021 pourra-t-il être utilisé ?

L'inauguration est prévue très rapidement. Nous attendons les disponibilités du Maire. Faut-il que cette inauguration se déroule un jour de distribution ?

V. DUCARRE : Oui un jour de distribution.

V. DUCARRE annonce le décès de Monsieur René LAHILLONNE. Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se lever et respecter une minute de recueillement.

Monsieur le Maire : Un hommage lui sera rendu ultérieurement mais je tiens à souligner son engagement pour la Commune. A notre arrivée en 2008, j'ai lu le PLU et je me suis dit qu'il sentait la connaissance de notre Ville. Il s'était inspiré du fait qu'il ne fallait pas être en rupture avec le POS qui était à 5.000 m² ce qui permettait ces zonages verts et dans le même temps il y avait toujours cet équilibre spécial et cet équilibre social. C'est une personne extrêmement cultivée et intelligente. Son compagnonnage avec JP URRITIA a marqué les esprits. Malgré leurs différences, ils avaient le sens de l'intérêt général. C'était un homme de bien. Nous étions réunis par le sens de l'intérêt général. Il y a consacré beaucoup de temps c'est aussi la noblesse de notre engagement.

Daniel BARNEIX propose d'organiser une visite collective de la Ciutat

Christine SABROU : Mr JAVALOYES et Mr BARNEIX proposent une visite de cet outil de la politique linguistique. Il y a différents lieux et différentes cultures se côtoient (restaurant, salles diverses, bibliothèque, enregistrements...). Par exemple certaines bandes sonores ont été gravées à la Maison Moureu de Jurançon. Certains travaillent sur la création de nouveaux mots, d'autres travaillent sur la musique. Nous pouvons des petites actions pour faire connaître cette langue.

Nous vous proposerons une date de visite qui aura lieu en journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.